



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre la prostitution des mineurs

Question écrite n° 27510

Texte de la question

Mme Florence Provendier interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé sur la prostitution des mineurs. La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), dont la France est signataire, engage les États dans son article 34 à protéger les enfants contre toutes les formes d'exploitations sexuelles et de violences sexuelles. Pourtant, on évalue à près de 5 000 et 8 000 cas de prostitution d'enfants âgés de 13 à 16 ans sur le territoire français. Le développement des réseaux sociaux et la facilité d'accès aux sites pornographiques par les mineurs amplifient le phénomène en permettant aisément la mise en contact avec les proxénètes. Dans 50 % des cas, les victimes ont été approchées par les réseaux sociaux. Le sujet est tabou et les données fiables manquent pour évaluer l'ampleur du phénomène. Il y a aujourd'hui un flagrant déni des institutions et de nombreuses carences dans la protection de l'enfance. Pour preuve, aucun ministère ne s'est pour l'heure saisi du problème. La prostitution est rarement étudiée sous l'angle des mineurs ; cela crée une méconnaissance totale du fonctionnement, de l'organisation, du recrutement et des causes de cette prostitution infantile. Elle a plusieurs visages et se répand chez des adolescentes nées en France, de tout milieu social. On assiste à une banalisation d'une pratique violente, illégale et aliénante. La responsabilité est collective face à cette enfance en danger. Elle souhaiterait connaître les mesures mises en place par le ministère pour mettre fin à ce drame, prévenir et protéger ces enfants victimes d'exploitation sexuelle.

Données clés

Auteur : [Mme Florence Provendier](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27510

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Solidarités et santé \(M. Taquet\)](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2020](#), page 2109

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)